

# Mairie de MANDRES-LES-ROSES

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018

\*\*\*

L'an deux mil dix-huit, le lundi trois septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de **Monsieur le Maire, Jean-Claude PERRAULT**.

**Etaient présents** : Suzanne BRIOT, Yves THOREAU, Maryline LEVEQUE, Pierrette RAUT, Jean-François GRAMPEIX, Pierre HOUDEBINE, **Adjoint au Maire**, Pascale PARRINELLO, Carine PICOULY, Philippe FISCHER, Micheline PETIT Jean-Claude ANGLO, Cédric CETLIN, Régine LANGLOIS, Françoise PIGAL, Stéphane SYLVAIN, Stéphane DEYSINE, Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON, Eric FERNANDEZ, Carole GUILLEMINOT, **Conseillers municipaux formant la majorité en exercice**.

**Avaient donné pouvoir** : Edith HENRY à Jean-Claude PERRAULT  
Alain TRAONOUÉZ à Suzanne BRIOT

**Absente excusée** : Francine GAUDRY

**Absents** : Olivier BARNAY, Frédéric BORIES, Guillaume CEINTRE

**A été élue secrétaire** : Maryline LEVEQUE

### 1. L'APPROBATION DU COMPTE- RENDU ET DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2018

Unanimité

### 2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

**Elles concernent les décisions :**

- N°17/07/2018 – Marché de réfection d'allées piétonnes sur la commune de Mandres-les-Roses ;
- N°18/07/2018 – Contrat d'entretien annuel du climatiseur MITSUBISHI ;

## I – ADMINISTRATION GENERALE

### 3. MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITE POUR LES ETABLISSEMENTS PUBLICS TERRITORIAUX (EPT)

Dans le cadre du renforcement du statut des établissements publics territoriaux (EPT), intercommunalités de proximité et du développement de la zone dense en Ile de France, les EPT attirent l'attention du gouvernement sur la nécessité du maintien de la dotation d'intercommunalité dans les budgets des EPT.

Le Conseil municipal de la ville de Mandres-les-Roses exprime sa volonté d'un maintien de la dotation d'intercommunalité pour les établissements publics territoriaux

Unanimité

### 4. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2017 : SUEZ

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité SUEZ

### 5. ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le Conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de Mandres-les-Roses à la Fondation du Patrimoine.

Charge Monsieur le Maire ou son Adjoint de signer tous documents à cet effet.

Unanimité

### 6. INFOCOM'94 : SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposé par INFOCOM'94.

Unanimité

## II – RESSOURCES HUMAINES

### 7. MISE EN ŒUVRE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIPSEEP)

Le Conseil municipal adopte la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Unanimité

### III – VIE LOCALE - ASSOCIATIONS

#### 8. SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION VIE LIBRE

Le Conseil municipal attribue au titre de l'année 2018 une subvention de fonctionnement à l'association ci-après désignée :

- Vie libre : 300€

Unanimité

### IV - FINANCES

#### 9. DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil municipal approuve les mouvements constituant la décision modificative n° 1 du budget de la commune pour l'exercice 2018, telle qu'elle est explicitée ci-après dans le tableau :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Compte	Montant	Compte	Montant
2115	585 000,00	024	585 000,00

Unanimité

### V – URBANISME

#### 10. PARCELLE AN-91, 27 RUE PAUL DOUMER – AUTORISATION DE PROCEDER A LA CESSION ET DE SIGNER L'ACTE DE VENTE DU TERRAIN

Le Conseil municipal autorise la cession de la parcelle AN-91, 27 rue Paul Doumer au profit du Groupe Valophis, au prix de 585 000 € pour une superficie de 772 m<sup>2</sup>.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés correspondants ainsi que tout document s'y rapportant.

Les frais, taxes, droits et honoraires relatifs à la transaction, à savoir les frais de géomètre et de notaire, seront entièrement à la charge de l'acquéreur.

Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le lundi 3 septembre 2018 à 21h15.

Mandres-les-Roses, le 4 septembre 2018

Le Maire,

Jean-Claude PÉRAULT